



Travail de nuit en UGECAM

Syndicat National Force Ouvrière des cadres des Organismes Sociaux

LE SNFOCOS RÉAFFIRME SES PRIORITÉS !

Les réponses de l'UCANSS vont dans le bon sens
et répondent en grande partie à nos
revendications

Les réponses de l'UCANSS lors de la RPN du 20 juin dernier semblent plutôt bonnes pour le personnel et pour l'organisation des établissements avec une possibilité de passer en 12h00 :

- Evolution de certains articles du protocole de 82 : accord du double avantage incluant la rémunération au 1/6 de la valeur du point se cumulant avec les 8 jours de congés supplémentaires.
- Maintien de notre vigilance pour la garantie d'accompagnement et du suivi spécifique des salariés passant en 12h00 :
 - par une attention particulière des services de prévention, de santé et sécurité au travail.
 - au travers du DUERP dans chaque établissement.
 - en intégrant un suivi via un bilan par les CSST a minima dans les 2 premières années.

Toutefois, nous maintenons notre revendication restée sans réponse à ce jour sur le manque de compensation des heures de travail des dimanches et jours fériés qui ne sont pas proportionnées à la hauteur des nouvelles séquences de travail 12h00 .

Pour rappel, le protocole de 82 prévoit :

- soit un repos compensateur égal à 3h00 normales par dimanche et jours fériés travaillés.
- soit une indemnité équivalente au paiement de 3h00 de travail au tarif majoré par dimanche et jour férié travaillés.

Dans le cas de séquences de travail de 12h00 l'indemnité ou le repos doivent être proratisés à la hauteur du temps de travail.

Le SNFOCOS défend les intérêts des salariés de la sécurité sociale Rejoignez-nous !

Pour adhérer



Retrouvez-nous sur



snfocos.org

27 juin
2024